

*Long + 1 copie Compt
5.4.58*

Département de la
Charente - Maritime

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

OBJET :

Séance du Samedi 15 Février 1958

Dératisation

58013

L'an mil neuf cent cinquante huit, le quinze février, à 17 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, d'après convocation faites le 11 Février 1958.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castelnaud, Couzinet, Gaussel, Barrot, Counil, Quillaud, Camblong, Brotreau, Barrière Domocq, Fouget, Etcheber, Bourdeille, Marteau, Melle Fouché, MM. Chamboulan, Grussenmoyer, Dufour, Tapeau, Guichaoua

Représenté : M. Rochedereux par Melle Fouché.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice il a été, conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées (2 voix contre 0)

M. le Président déclare alors la séance ouverte.

Au cours d'une de ses précédentes réunions le Conseil Municipal a décidé le principe d'une dératisation de la Ville et les crédits nécessaires à cet effet ont été inscrits au budget primitif 1958

4 maisons spécialisées ont été contactées et ont envoyé des spécialistes sur place pour se rendre compte du travail à effectuer.

Trois ont fourni des propositions, la quatrième avait été invitée à la faire parvenir avant le 13 mais rien n'a été reçu en Mairie.

La Société Amboile Chimie utilise des produits anticoagulants traite l'ensemble des bâtiments communaux, les marchés, abattoirs, immeubles du Front de mer pour la somme de 563.900 frs et effectue une distribution gratuite d'appâts à la population.

Le Centre de dératisation scientifique utilise également des anticoagulants (papillottes, poudre et raticide) et traite les égouts, les marchés, l'abattoir et les immeubles du Front de Mer pour 242.875 frs, la ville mettant à sa disposition 2 hommes pendant la durée de la campagne, pour seconder deux applicateurs.

*Dératisation
Service
64 Rue Mirman
Paris*

le moulin sur ouam

*Tr. forfaitaire
267 000*

Les insecticides Geigy utilise le Témorin et demande de fournir deux hommes pendant 3 semaines pour travailler sous la direction d'un technicien.

Compte tenu des références fournies par le Centre de dératisation scientifique et du montant de la dépense la commission d'hygiène qui s'est réunie le 14 Février propose de traiter avec cette Société.

CM

Le Conseil Municipal

Vu l'appel d'offres auquel il a été procédé
Vu les références produites
Vu l'avis de la Commission d'hygiène

AUTORISE

M. le Maire à traiter avec le Centre de Dératisation scientifique pour une campagne de dératisation et à passer marché pour la somme de 242.875 frs

dit

que la dépense sera mandatée sur le ch VIII, art. 7 du budget 1958 : frais de dératisation de la ville.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

[Signature]

Approuvé

*Roche-Jab sur Mer -
le 5 avril 1958 -
Le Sous-Prefet
Régis Croqueron*

*Pour copie conforme
Royan le 9. avril 1958*

[Signature]
Maire
Adjoint-Délégué

